

**Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel
Année 2022**

Le recteur de l'académie de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique créé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, portant dans son livre 1 droits, obligations et protections,

Vu le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel,

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs de lycée professionnel hors-classe dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès à la classe exceptionnelle, sont nommés professeurs de lycée professionnel de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2022.

Nom usuel	Prénom	Discipline
ALCARAZ	JEAN PIERRE	génie électrique : électronique
ALVES	GERMANO	génie électrique : électrotechnique
BAGNERES	VALERIE	Economie et gestion option communication et organisation
BAGNERES	PATRICK	génie mécanique option construction
BAILLY	ALAIN	peinture - revêtements
BALLANDRAS	XAVIER	génie industriel structures métalliques
BAUMANN-RIGAUD	CLAUDINE	génie civil construction et économie
BEILLEVERT	CECILE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
BELKADI	AHMED	génie électrique : électrotechnique
BILLARD	CHRISTINE	coordination pédagogique et ingénierie de formation
BONABOT	GERALDINE	Economie et gestion option commerce et vente
BONHOMME	MICHEL	peinture - revêtements
BONHOMME	THIERRY	équipement ménager et collectivités (MAEMC)
BOURIGAUT	FRANCK	mathématiques sciences physiques

Nom usuel	Prénom	Discipline
BOURLION	PIERRE	Economie et gestion option commerce et vente
BROCHAND DIT RENAUD	ERIC	anglais lettres
BRUN	DOMINIQUE	génie industriel textile et cuirs
CASTANO	GILLES GERARD	génie industriel textile et cuirs
CAZENAVE	JEAN-MICHEL	mathématiques sciences physiques
CHAUDET	CLAUDINE	Economie et gestion option transport logistique
CHAVANT	DOMINIQUE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
COLOMBET	VALERIE	éducation artistique et arts appliqués
CORDEL	PHILIPPE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
DARNON	SANDRINE	lettres histoire géographie
DAURAT	PATRICIA	biotechnologies : santé environnement
DELPUECH	LAURENT	génie mécanique - maintenance de véhicules
DEPAUX	VALERIE	lettres histoire géographie
DUGOUJON	BRUNO	dessin d'art appliqué aux métiers
EL ALAOUI	KARIMA	Economie et gestion option comptabilité et gestion
FARDI	MICKAEL	mathématiques sciences physiques
FARGUES	ALICE	éducation artistique et arts appliqués
FAURE	PASCAL	génie électrique : électrotechnique
FERRO	PATRICK	maçonnerie
FOUGEROUSE	SYLVIE	coiffure
FOURMAUX	KARINE	Economie et gestion option communication et organisation
FRICAUD	CATY	lettres histoire géographie
GEORGES	DENIS	génie électrique : électrotechnique
GOBET	ISABELLE	mathématiques sciences physiques
GOUBAY	CATHERINE	hôtellerie: services et commercialisation

Nom usuel	Prénom	Discipline
GROSDEMANGE	FRANCE	sciences et techniques médico-sociales
GUERIN	ALAIN	mathématiques sciences physiques
GUYON	PASCALE	Economie et gestion option commerce et vente
HOUEL	VALERIE	chef de travaux tertiaire
INARD	SANDRINE	biotechnologies : santé environnement
KAPLAN	HAKAN	mathématiques sciences physiques
LABORDE	NATHALIE	biotechnologies : santé environnement
LABRANCHE	GUY	génie électrique : électrotechnique
LAMRI	NOREDINE	génie mécanique option productive
LAUDES	CORINNE ANDREE	Economie et gestion option commerce et vente
LENOIR	FRANCOISE	biotechnologies : santé environnement
LETHENET	CHRISTOPHE	hôtellerie restauration option techniques culinaires
LOISEAU	PHILIPPE	génie mécanique - maintenance de véhicules
MARCHAL	NATHALIE	anglais lettres
MARTIN CADET	GISELE	lettres histoire géographie
MARULIER	DOMINIQUE	hôtellerie et tourisme section hôtellerie
MASCARO	SYLVIANE	biotechnologies : santé environnement
MAZEL	MARIE-EMANUELE	biotechnologies : santé environnement
MEUNIER	MARION	lettres histoire géographie
MIGRAINE-GEORGE	KATIA	éducation artistique et arts appliqués
MOLINA	GEORGES	génie industriel bois
MONNATTE	FREDERIC	lettres histoire géographie
MONTAGNE	FRANCK	mathématiques sciences physiques
MOREL	NICOLE	Economie et gestion option commerce et vente
MORNEY	GERALDINE	anglais lettres

Nom usuel	Prénom	Discipline
MOUCHONNAT	CHRISTOPHE	chef de travaux de STI génie mécanique
NALLET	SYLVIE	biotechnologies : santé environnement
ODDOERO	CLAIRE	Economie et gestion option commerce et vente
OUDOT	CHRISTINE	Economie et gestion option commerce et vente
PAEMELAERE	MICHELE	Economie et gestion option commerce et vente
PERRIER	PIERRE	peinture - revêtements
PERRIER	CHRISTOPHE	lettres histoire géographie
PICON	PHILIPPE	Economie et gestion option communication et organisation
PIPART	MARIE-LAURE	hôtellerie: services et commercialisation
RAMALHO	MANUEL	génie mécanique option construction
ROMEYER	VALERIE	Economie et gestion option commerce et vente
ROUQUETTE	JEAN	mathématiques sciences physiques
SAVIN	JEAN CHARLES	arts du métal
SEUZARET	FLORIAN	lettres histoire géographie
TAHMIZIAN	EDDY	génie électrique : électrotechnique
THEVENET	DOMINIQUE	anglais lettres
THOMAS	CORINNE	lettres histoire géographie
TISSOT	STEPHANE	chef de travaux de STI génie mécanique
VERGNAUD	SOPHIE	Economie et gestion option communication et organisation

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet du rectorat de Lyon <https://www.ac-lyon.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-122468> et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat, 92 rue de Marseille, Lyon 7^e.

Fait à Lyon, le 7 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger